

Compte-rendu du Conseil Municipal de Montceaux l'Etoile

Séance du 30 novembre 2018

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 1^{er} octobre 2018.

BATIMENTS

- Maisons « Cité Nouvelle » aux Bruyères : Le Conseil est informé que la société HLM « Cité Nouvelle », propriétaire des trois pavillons aux Bruyères, a proposé la mise en vente des logements conventionnés à ses locataires. Une des familles a répondu favorablement à la proposition. La commune ayant accordé une garantie d'emprunts lors de la construction des maisons, un avis favorable a été émis pour la vente.
- Mise en accessibilité des WC publics : les travaux de mise en accessibilité sont bien avancés et devraient se terminer début janvier.
- Mise en accessibilité de l'école : la prochaine étape dans la mise en accessibilité des espaces publics sera l'école en 2019. Les études doivent dès à présent être lancées.

ASSAINISSEMENT

- Redevance assainissement 2019 : Le Conseil maintient pour 2019 les montants de la redevance d'assainissement collectif au même prix qu'en 2018.
- Travaux de réhabilitation du réseau : Les travaux se réaliseront au printemps. Une mise en concurrence des entreprises sera faite dès le début de l'année 2019.

VOIRIE

- Panneaux signalétiques : M. et Mme GUILLERMIN ont demandé la pose de deux panneaux signalétiques pour leur maison d'hôtes « La nuit étoilée ». Il sera vérifié dans les ateliers municipaux s'il ne reste pas des panneaux d'anciens gîtes. Dans la négative, l'Office du Tourisme sera contactée pour savoir s'il y a une mise à disposition de panneaux. A défaut, il faudra programmer la dépense au prochain budget.
- Brigades vertes : L'Agence du Patrimoine est intervenue sur la commune pour nettoyer le chemin rural dit de Montceaux l'Etoile à l'Etang Chalonnais, sous le financement de la Communauté de Communes de Marcigny.

RESEAUX

- RODP électricité : Le conseil fixe la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum et donne délégation au Maire pour calculer chaque année le montant de la redevance due par l'opérateur et émettre le titre de recettes correspondant.
- Recensement des besoins en électricité : Le recensement annuel des besoins a été effectué par le SYDESL. Le Maire donne la liste des travaux à venir.
- Rapports d'activité du SYDESL : Le Conseil prend connaissance des bilans d'activité 2016 et 2017 du SYDESL.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Demande d'arrêt de bus à « La Chassagne » pour le collège de Marcigny : Les familles domiciliées à « La Chassagne » ayant des enfants scolarisés au collège de Marcigny ont demandé à ce que leur quartier soit desservi par le bus du collège. Cet arrêt nécessitant de revoir tout le trajet, une étude approfondie doit être menée par le Conseil Régional. Rendez-vous a été pris avec ses services pour étudier les possibilités de desserte de ce hameau.
- Acquisition de tablettes numériques : Le Conseil retient la proposition de BIMP Education pour l'acquisition des tablettes de l'école, le devis s'élevant à 6 438,50 € HT, financé à 50 % par l'Education Nationale. Il autorise le Maire à signer tous documents permettant la finalisation de cette acquisition.
- Compte-rendu du Conseil d'école : Le Conseil entend le compte-rendu du conseil d'école.

PERSONNEL

- Recrutement d'agents non titulaires de droit public : Le Conseil autorise le Maire à recruter des agents non titulaires :
 - pour faire face à un remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3-1 de la loi précitée)
 - pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités. Ces agents assureraient dans ce cas les fonctions d'aide au personnel titulaire relevant de la catégorie C à temps non complet (article 3, alinéa 1 et 2)Le traitement de ces agents non titulaires serait calculé sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.
- Emploi civique : Le Conseil prend connaissance du dispositif du service civique pour lequel le Conseil Régional apporte un appui financier.

INTERCOMMUNALITE

- Communauté de Communes de Marcigny : Le Conseil rapporte la dernière réunion de la Communauté de Communes de Marcigny.

FINANCES

- Demande de subvention : Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de Lyséveil-1 A, association de Semur en Brionnais pour son projet d'acquisition de matériel technique médical.

QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projets 2019 départemental : Le Conseil Départemental vient de transmettre son appel à projets 2019. Le Conseil doit étudier pour la prochaine réunion le dossier à présenter au financement.